Réf. Farde e-Assemblées : 2554413

N° OJ : **76**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/10/2023

Objet : Tourisme.- Asbl "Brussels Major Events".- Subside d'investissement : 160.000,00 EUR.- Convention

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Brussels Major Events" afin de réaliser des aménagements et achat de matériel pour les visites de l'Hôtel de Ville;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/52252 du budget extraordinaire 2023,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Brussels Major Events" sont adoptés

Annexes :

AE1/Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)